

Positionnement et Code de Conduite

Ce que nous faisons. Et comment nous le faisons.



Sommaire

- 03** Notre Code de Conduite
- 05** Engagement
- 06** Droits et obligations à titre personnel
- 07** Pas de corruption
- 09** Délits d'initiés
- 11** Confidentialité : utilisation et protection des actifs et des informations de l'entreprise
- 12** Protection des données à caractère personnel
- 12** Concurrence loyale
- 14** Santé, sécurité et environnement
- 16** Pas d'esclavage moderne ni de traite des êtres humains
- 16** Conformité, contrôles, livres et registres, pas de blanchiment d'argent
- 17** Conformité aux règles du commerce international
- 18** Dispositions finales

Notre Code de Conduite

Le groupe Kanadevia Inova se classe parmi les leaders mondiaux dans les secteurs de la valorisation énergétique des déchets et du gaz renouvelable. Depuis nos tout débuts, nos effectifs et leurs compétences hautement spécialisées sont au cœur des technologies et des solutions développées par Kanadevia Inova. Leur esprit pionnier et la passion pour l'ingénierie demeurent les valeurs porteuses de notre entreprise.

Notre succès repose sur la confiance : la confiance de nos clients, de nos partenaires et de nos fournisseurs, celle des autorités publiques, de nos employés et de notre entreprise mère, ainsi que celle de toutes les autres parties prenantes. Il est donc primordial que tous les membres de Kanadevia Inova agissent avec intégrité. Notre devoir premier est de respecter les lois, les réglementations et les normes qui s'appliquent à notre groupe et d'adhérer aux normes professionnelles et éthiques les plus élevées dans toutes nos relations professionnelles et liées à l'entreprise.

Nous vous demandons de bien vouloir lire ce Code de Conduite et le mettre en œuvre dans son intégralité. Ne perdez jamais de vue qu'il est de la responsabilité personnelle de chacune et chacun d'entre nous d'intégrer dans notre travail les principes qui y sont énoncés. Si vous hésitez sur la façon de gérer une situation, sur le comportement que vous devriez adopter ou que vous avez un doute sur la conduite de quelqu'un d'autre, veuillez contacter le responsable de la conformité de Kanadevia Inova. Si vous soupçonnez ou savez que le Code de Conduite est violé, vous êtes tenu de le signaler, que ce soit à votre supérieur hiérarchique, au responsable de la conformité ou à la hotline de conformité de Kanadevia Inova.

Le présent Code de Conduite s'applique à tous les employés de Kanadevia Inova et de ses filiales, ainsi qu'à toutes les personnes qui exercent des activités pour le compte de ces entreprises. Les employés, consultants, agents, partenaires de joint-venture et autres partenaires (ensemble, le « personnel de Kanadevia Inova ») sont tous tenus de se conformer au présent Code de Conduite.



Engagement





Droits et obligations à titre personnel

Obligations à titre personnel

Le respect des exigences contractuelles et légales et le respect des normes éthiques sont au cœur des activités professionnelles de tout le personnel de Kanadevia Inova. Cela signifie :

- Suivre et respecter toutes les lois en vigueur, respecter et se conformer à nos engagements contractuels
- Adopter la franchise, la confiance et l'intégrité comme valeurs fondamentales dans nos activités au quotidien
- Faire preuve de responsabilité envers la société et envers l'environnement
- Adopter une attitude professionnelle au travail et traiter nos collègues avec respect
- Travailler en conformité avec les bonnes pratiques commerciales

Il convient de faire preuve de discernement et de bon sens dans toutes les situations où les exigences de la loi ou des bonnes pratiques commerciales ne semblent pas claires. Dans ce cas-là, il convient de s'adresser aux agents de maîtrise de Kanadevia Inova pour demander conseil et déterminer la marche à suivre.

Diversification géographique

Le personnel de Kanadevia Inova est tenu de respecter les lois des pays dans lesquels l'entreprise opère. Toute connaissance de pratiques commerciales inappropriées ou tout manquement aux règles, avéré ou suspecté, doivent être signalés au responsable de la conformité de Kanadevia Inova ainsi qu'à la direction concernée.

Conflits d'intérêts

Toutes les opérations commerciales doivent être menées dans l'intérêt supérieur de Kanadevia Inova. Il est impératif d'éviter les conflits d'intérêts personnels.

Personne, qu'il s'agisse d'un individu, d'une entité commerciale ou d'une société, ayant une relation avec un employé de Kanadevia Inova, ne peut bénéficier indûment de Kanadevia Inova du fait de sa relation avec l'employé ou du fait de la position de l'employé au sein de la société.

Si une situation donne lieu à un conflit d'intérêts, il est essentiel que l'employeur et l'employé communiquent entre eux et les parties concernées sont encouragées à tenter de résoudre le problème de bonne foi.

Pas de discriminations – l'égalité des chances pour tous

Kanadevia Inova ne tolère pas la discrimination ou le harcèlement fondé(e) sur la race, la religion, la croyance, l'origine nationale, le sexe ou le handicap.

Il est attendu des dirigeants, subordonnés et collègues de travail qu'ils entretiennent entre eux des relations équitables, courtoises et respectueuses. Les employés de Kanadevia Inova ont à la fois le droit de bénéficier d'un tel traitement et le devoir de traiter les autres de la même manière.



Pas de corruption

Kanadevia Inova adopte une approche de tolérance zéro en matière de corruption sous toutes ses formes et dispose de politiques spécifiques pour lutter contre de tels agissements.

- Il est strictement interdit de proposer, d'effectuer ou d'organiser de quelque manière que ce soit un paiement, un pot-de-vin ou une commission illicite, ou tout autre avantage indu, financier ou autre (directement ou indirectement) à un fonctionnaire d'un gouvernement, d'une autorité publique, d'une juridiction, d'un organe législatif ou de toute autre entité publique ou à toute personne morale ou publique privée, dans le but d'obtenir des affaires ou d'autres services ou avantages.
- Il est obligatoire de respecter à la lettre toute législation de lutte contre la corruption, notamment la législation qui transpose dans le droit interne du pays la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, la loi britannique sur la corruption (« UK Bribery Act ») et la loi américaine sur le trafic d'influence à l'étranger (« Foreign Corrupt Practices Act »).
- Pour aider les employés de Kanadevia Inova à reconnaître les situations susceptibles de présenter un risque de corruption et à savoir les gérer, nous proposons des formations en ligne régulières et obligatoires.

Invitations et cadeaux

- L'offre et l'acceptation d'invitations et de cadeaux d'affaires doivent être conformes aux politiques détaillées de Kanadevia Inova.
- Il est strictement interdit de faire appel à des tiers, que ce soit directement ou indirectement, pour contourner les politiques de Kanadevia Inova.
- Les cadeaux publicitaires de valeur immatérielle qui sont remis dans le cadre d'activités normales sont autorisés, sous réserve d'être faits dans le respect des lois et des politiques de Kanadevia Inova.
- Il est interdit aux employés de Kanadevia Inova d'accepter un paiement, un cadeau ou une faveur à titre personnel dans le cadre de négociations ou d'une opération, indépendamment de toute influence que ce paiement, ce cadeau ou cette faveur peut avoir sur sa décision.

Contributions politiques et caritatives

Les contributions à des partis politiques par Kanadevia Inova ou en son nom sont strictement interdites. Les contributions à des organisations caritatives par Kanadevia Inova ou en son nom ne sont autorisées que dans la mesure où elles sont conformes aux lois locales, correctement enregistrés et approuvées par le responsable de la conformité et la haute direction de Kanadevia Inova.



Délits d'initiés

On entend par « informations privilégiées » des faits sur les projets ou les finances d'une société cotée en bourse qui n'ont pas encore été révélés aux actionnaires et qui pourraient donner un avantage injuste à ses détenteurs s'ils y donnent suite. L'achat ou la vente d'actions sur la base d'informations privilégiées peut constituer une infraction pénale. Sont incluses, mais sans s'y limiter, des informations confidentielles sur les projets d'acquisition d'une autre entreprise, les alliances stratégiques, les résultats financiers, les découvertes de produits, les changements dans la structure du capital ou les accords importants, par exemple avec une start-up. Les informations publiques ou les données publiques ne sont pas des informations privilégiées.

Les informations privilégiées ne concernent pas seulement les informations sur Kanadevia Inova ou notre société mère, Kanadevia Corporation. Elles peuvent également concerner des sociétés cotées en bourse avec lesquelles nous traitons.

Il est strictement interdit de divulgues des informations privilégiées à qui que ce soit, y compris des amis et des proches. Si des informations privilégiées sont disponibles au sujet de Kanadevia Inova ou de toute autre société avec laquelle Kanadevia Inova envisage de conclure, pour elle-même ou pour l'une

de ses sociétés affiliées, une alliance stratégique ou une acquisition, une cession ou une fusion, alors les activités suivantes sont interdites :

- la vente, l'achat ou toute autre opération se rapportant à des actions, dérivés ou autres titres de Kanadevia Inova ou de cette autre société, ou
- la divulgation de ces informations à un tiers.

Les restrictions relatives aux informations privilégiées restent en vigueur jusqu'à ce que les plans, événements ou transactions concernés soient rendus publics et que les informations sur l'événement aient été suffisamment diffusées au public pour permettre aux investisseurs de les évaluer.





Confidentialité : utilisation et protection des actifs et des informations de l'entreprise

Les informations commerciales et les actifs de Kanadevia Inova sont à utiliser avec précaution et à protéger en conformité avec les bonnes pratiques commerciales. En particulier, les informations et les secrets d'affaires sont à protéger en préservant leur confidentialité et, le cas échéant, en renforçant leur protection par l'acquisition de droits de propriété intellectuelle.

- Il est interdit de divulguer à des tiers (y compris des amis et des membres de la famille) les informations commerciales confidentielles ou les secrets d'affaires de Kanadevia Inova ou d'autres à des fins non commerciales ou de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf pour les activités de Kanadevia Inova et sous réserve de l'adoption de mesures de protection appropriées.
- En outre, des mesures adéquates doivent être prises pour sauvegarder et protéger les informations et les secrets d'affaires.
- Tous les employés de Kanadevia Inova doivent contribuer à protéger Kanadevia Inova contre les cyberrisques pesant sur ses informations, ses réseaux et ses produits.
- La tâche du traitement et de la diffusion de l'information relève de la direction et les employés doivent respecter la nécessaire gestion de l'information par Kanadevia Inova de manière professionnelle. Les employés sont tenus de garder confidentielles toutes les informations pertinentes de Kanadevia Inova.



Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de ses activités, Kanadevia Inova collecte des données à caractère personnel sur des particuliers, notamment des informations comme leur nom, leur date de naissance, leur adresse personnelle et leur adresse e-mail.

La collecte et le traitement des informations personnelles sont strictement réglementés et, à moins d'avoir la certitude d'avoir le droit de le faire, il est interdit aux employés de Kanadevia Inova d'utiliser ou de diffuser des informations personnelles à l'intérieur ou à l'extérieur de Kanadevia Inova.



Concurrence loyale

Kanadevia Inova et les employés de Kanadevia Inova sont tenus de respecter les principes et les règles de concurrence loyale et il leur est interdit d'enfreindre les lois antitrust en vigueur.

- Les lois antitrust s'appliquent à tous les accords commerciaux, quel qu'en soit le format, ainsi qu'à la conduite des affaires en général.
- À titre de règle générale, les lois antitrust concernent non seulement le comportement commercial dans un pays particulier, mais s'appliquent également à tout comportement commercial en dehors de ce pays s'il a un impact sur la concurrence.

Accord à soumettre à vérification

Tous les accords conclus avec des concurrents ou avec d'autres tiers susceptibles de nuire à la concurrence doivent être vérifiés par le conseiller juridique interne de Kanadevia Inova.

Les clauses susceptibles de nuire à la concurrence sont par exemple les clauses d'exclusivité, les clauses de fixation des prix, les clauses de rattachement et les restrictions territoriales.

Accords et dispositions interdits

Sont interdits tous les accords factuels, les propositions qui ne sont pas acceptées ou les activités visant à coordonner de manière illicite le comportement du marché. Sont ainsi concernés :

- les accords de fixation des prix
- les contrats de vente qui limitent le type de produits offerts ou qui lient l'achat de produits à d'autres achats
- les accords d'attribution de territoires, de classes de clients ou de quotas de production
- les accords visant à appliquer un boycott, c'est-à-dire un refus de fournir ou d'accepter des livraisons

Les échanges d'informations sensibles sur le plan de la concurrence avec des concurrents et des clients peuvent également être interdits, même s'ils ne se font pas dans le cadre d'un accord.

Position dominante sur le marché

L'abus de position dominante sur le marché en ce qui concerne un produit spécifique est illicite. Le terme « abus » fait référence à l'exercice d'un pouvoir de marché dominant au détriment de fournisseurs ou de clients. Les stratégies et pratiques de marketing sur les marchés où Kanadevia Inova est un acteur important nécessitent les conseils du conseiller juridique interne de Kanadevia Inova.

Acquisitions

Les lois antitrust interdisent normalement les acquisitions susceptibles de donner lieu à une position dominante sur le marché et de nuire à la concurrence. L'autorisation des autorités gouvernementales est requise dans la plu-

part des juridictions avant que certaines acquisitions puissent être réalisées. Il convient d'impliquer le conseiller juridique interne de Kanadevia Inova à un stade précoce des projets d'acquisition.

Droits de propriété intellectuelle

Les contrats relatifs à l'utilisation de droits de propriété intellectuelle (brevets, licences, marques de commerce, dessins et modèles, droits d'auteur, savoir-faire et secrets commerciaux) sont souvent soumis à des règles particulières et sont donc critiques au regard de la législation antitrust. Ils sont à présenter au conseiller juridique interne de Kanadevia Inova pour conseil.



Santé, sécurité et environnement

Kanadevia Inova respecte le milieu naturel et s'efforce de minimiser son impact sur celui-ci ainsi que son utilisation des ressources naturelles dans la mesure du possible. Kanadevia Inova offre un environnement de travail sain et sûr à ses employés.

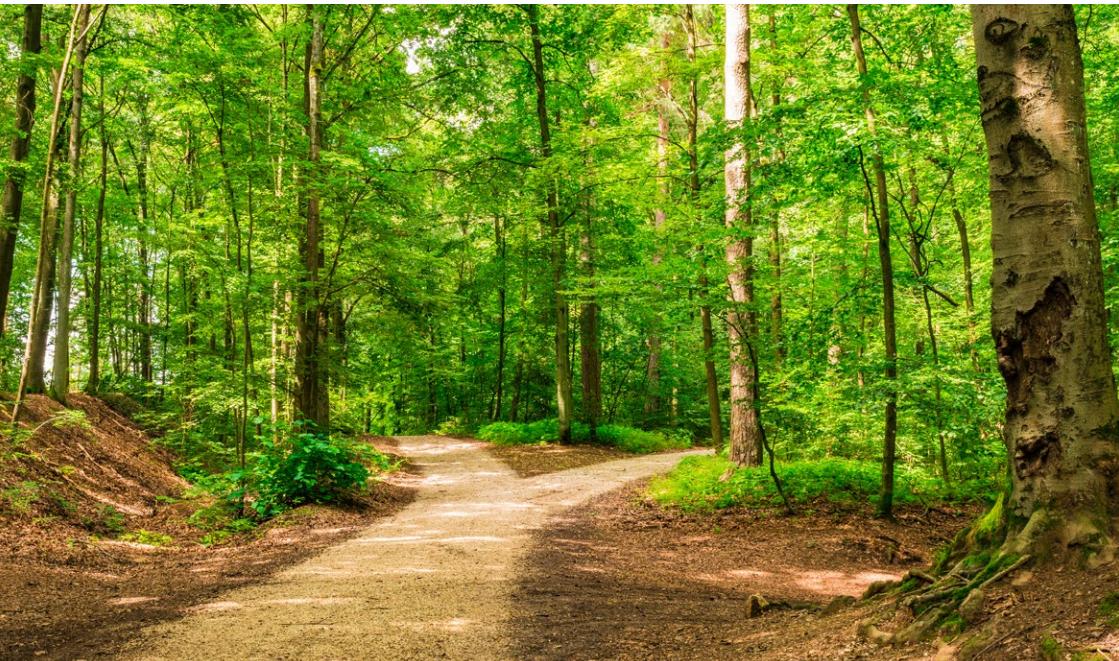
La stratégie santé, sécurité et environnement (HSE) de Kanadevia Inova est bâtie autour de notre valeur consistant à prendre soin de manière concrète de nos effectifs et de l'environnement, avec pour objectif de parvenir à zéro incident. Elle repose sur trois principes fondamentaux :

- Compétence – une équipe de base fournit des conseils professionnels sur les exigences techniques à respecter, définit clairement les responsabilités et 'obligation de rendre compte et simplifie les processus pour s'assurer que chacune et chacun peut s'acquitter de ses fonctions en toute sécurité.
- Conformité – Kanadevia Inova a élaboré un ensemble d'exigences HSE à respecter sur tous les sites et dans toutes les usines de Kanadevia Inova partout dans le monde. Nous visons à faire en sorte que nos activités com-

merciales soient conformes à toutes les lois et réglementations internationales et locales liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement, et à en vérifier la conformité à l'aide d'un programme d'audit rigoureux.

- Communauté – le Conseil de Surveillance apporte son soutien actif à la stratégie HSE de Kanadevia Inova et fournit le leadership et les ressources nécessaires pour démontrer l'engagement personnel des membres du conseil en faveur du bien-être de leurs collègues.

Notre stratégie, nos politiques et nos procédures HSE fournissent une orientation, mais ce sont nos actions – qui démontrent comment nous prenons activement soin de tous nos collègues et partenaires afin qu'ils rentrent chaque jour chez eux en toute sécurité – qui font de nous une entreprise prospère.





Pas d'esclavage moderne ni de traite des êtres humains

Kanadevia Inova s'engage à lutter contre l'esclavage, le travail forcé et la traite des êtres humains, tant en interne qu'au sein de sa chaîne d'approvisionnement, et à se conformer à toutes les législations visant à lutter contre ces pratiques.



Conformité, contrôles, livres et registres, pas de blanchiment d'argent

Respect de la loi

Le respect de la loi et des politiques de Kanadevia Inova est une exigence absolue tant de la part de Kanadevia Inova que de celle des employés de Kanadevia Inova.

- Il est attendu des employés de Kanadevia Inova qu'ils connaissent la loi et les politiques de Kanadevia Inova telles qu'elles s'appliquent à leur travail chez Kanadevia Inova.
- Les employés de Kanadevia Inova savent que le non-respect de ces lois et politiques peut entraîner des sanctions, y compris des poursuites civiles et pénales, pour la personne concernée et ses responsables.

Contrôles, livres et registres

Les contrôles font partie intégrante de la conformité financière de Kanadevia Inova. Les registres financiers de Kanadevia Inova doivent être tenus de manière exacte et complète. Les opérations commerciales et les rapports doivent tous respecter à la lettre les exigences légales nationales et les normes internationales et IFRS.

Pas de blanchiment d'argent

On entend par blanchiment d'argent le processus qui consiste à cacher les produits du crime ou à donner à la source un aspect légitime. Toute activité de blanchiment d'argent est strictement interdite. Toutes les réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent sont à respecter à la lettre.



Conformité aux règles du commerce international

Kanadevia Inova fait des affaires avec des entreprises du monde entier. Certains pays font l'objet de sanctions internationales, qui portent soit sur le pays en général, soit sur certains types de transactions avec ces pays (par exemple, l'exportation de produits « à double usage » pouvant être utilisés à des fins civiles ou militaires).

En outre, des personnes morales et des personnes physiques font l'objet de sanctions internationales, de sorte que des restrictions s'appliquent pour traiter avec elles.

Lors de la sélection de nouveaux fournisseurs ou partenaires de consortium et de la soumission de projets, il est important de s'assurer que Kanadevia Inova ne traite pas avec des entreprises ou des particuliers qui font l'objet de sanctions, que ce soit directement ou par le biais de leur détention d'une entreprise ou du contrôle qu'ils en ont.

Il est important aussi de s'assurer que Kanadevia Inova n'enfreint pas les règles de contrôle des exportations, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers.



Dispositions finales

Contrôle

Le non-respect du Code de Conduite peut entraîner des mesures disciplinaires, notamment des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement

- Un exemplaire du présent Code de Conduite est mis à la disposition de l'ensemble des employés de Kanadevia Inova.
- Tout employé de Kanadevia Inova a le devoir de signaler les violations avérées et présumées du Code de Conduite en s'adressant directement au responsable de la conformité ou sur appel de la hotline de conformité de Kanadevia Inova – selon la méthode qui lui convient le mieux, en conformité avec les lois et règles en vigueur dans le pays où il vit ou travaille. Les appels à la hotline de conformité peuvent se faire de manière anonyme.

Les signalements de bonne foi concernant des problèmes de conformité sont protégés contre toute forme de représailles ou de sanctions. L'aveu spontané d'une faute ne dispense pas l'auteur des sanctions applicables, mais peut être considéré comme un facteur atténuant.

Hotline de conformité Kanadevia Inova

Sur notre site intranet Conformité, vous trouverez les numéros de téléphone locaux et gratuits ainsi que les URL de notre hotline Conformité.

[Company > Legal & Contract Management > Compliance > Compliance Hotlines](#)



Contact

Si vous avez des questions concernant ce Code de Conduite ou si vous souhaitez signaler un problème de conformité, veuillez contacter le responsable de la conformité à compliance@kanadevia-inova.com



Kanadevia Inova AG

Hardturmstrasse 127
8005 Zurich
Suisse
T +41 44 277 11 11
info@kanadevia-inova.com
www.kanadevia-inova.com

202505

